



9.7.4 Ouverture d'un compte de retenues sur la paie (RP)

Un compte de retenues sur la paie (RP) est nécessaire lorsqu'une conférence ou un conseil doit émettre des feuillets T4A pour les employés ou pour les bénéficiaires de bourses d'études ou de perfectionnement.

Pour obtenir un compte de retenue sur la paie (RP), veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli au bureau du Conseil national du Canada de la SSVP (national@ssvp.ca). Le Conseil national va envoyer à la conférence ou au conseil par courriel; le numéro de compte de retenues sur la paie (RP) et les informations nécessaires pour soumettre des feuillets T4A en ligne.

Nom de la conférence ou du Conseil : _____

Courriel: _____

Adresse commerciale: _____

Ville: _____

Province: _____

Code postal: _____

Adresse postale: _____

Ville: _____

Province: _____

Code postal: _____

Nom du président: _____ Courriel: _____ Tél.: _____

Quel type de paiements allez-vous faire?

Retenues sur la paie

Régime enregistré d'épargne-retraite

Fonds enregistré de revenu de retraite

Autres (précisez) _____

À quelle fréquence paierez-vous vos employés/salariés/ bénéficiaires?

Quotidienne

Bimensuelle

Hebdomadaire

Mensuelle

Bihebdomadaire

Annuelle

Autres (précisez) _____

Combien d'employés au maximum prévoyez-vous employer au cours des 12 prochains mois? _____

Quel est le total prévu des salaires des employés/ bourses d'études ou de perfectionnement pour les 12 prochains mois? _____

Quand ferez-vous le premier versement à vos employés/salariés/bénéficiaires? _____

Signature du président: _____

Date: _____

Pour accéder au compte RP en ligne, veuillez remplir le formulaire 9.7.2 et l'envoyer au Conseil national.